

MAIRIE DE
RAZÈS

(Haute-Vienne)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 28 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Razès, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Kevin GOUDARD, Maire.

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Thierry BERGER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Catherine POUTET, Cyril POUYADE, Jean-Marc QUILLON, Laëtitia SOURY, Margaret TOOLAN

Secrétaire de séance : Jean-Marc LEGAY

2 pouvoirs : Lise LE RUYET donne pouvoir à Kevin GOUDARD

Geneviève VERGÉ BEAUDOU donne pouvoir à Margaret TOOLAN

70/2023 - Enquête publique – Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze

La SAS Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac, plus précisément sur la commune déléguée de Saint-Symphorien-Sur-Couze.

Une enquête publique a été lancée par la Préfecture. Les communes de Compreignac, Thouron, Le Buis, Razès, Nantiat et Bessines-sur-Gartempe étant concernées par le rayon d'affichage de 6 kms autour du projet, la préfecture demande au Conseil Municipal de Razès de délibérer sur ce dossier de projet de parc éolien.

M. LE MAIRE indique l'ensemble des éléments mentionnés dans le cadre de l'enquête publique, l'avis de la MRAe et les réponses apportées par le porteur de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce contre ce projet de parc éolien.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 17 juillet 2023

Pour copie conforme,

En mairie, le 17 juillet 2023

Le maire, Kevin GOUDARD

